

COMMUNIQUE DE PRESSE

Qualité de l'eau de consommation humaine en Paca : de mieux en mieux.

Marseille, le 25 mai 2016.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) vient de diffuser le bilan 2012-2014 relatif à la qualité de l'eau du robinet dans notre région. Principalement destiné aux collectivités territoriales et aux institutions, cet état des lieux, réalisé dans le cadre du Plan régional santé environnement, permet d'informer sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'agence sensibilise les élus à la qualité de l'eau. Elle participe à l'amélioration de cette qualité en réalisant le programme des contrôles sanitaires pour le compte des Préfets de département. Ainsi, sur la période étudiée de 3 ans, ce sont près de 75 000 contrôles qui ont été réalisés par l'ARS Paca, mettant en place des périmètres de protection des captages d'eau potable et des principaux canaux, dont le canal de Marseille et celui de Provence.

➤ Une eau de bonne qualité et qui s'améliore.

L'eau du robinet est aujourd'hui le produit alimentaire le plus contrôlé. C'est un aliment indispensable pour l'homme qui doit donc être surveillé attentivement pour que sa consommation ne présente pas de risques sanitaires.

Ce bilan montre une amélioration depuis 10 ans en particulier grâce aux mises en place de traitements et de protection des captages qui évite les contaminations possibles à la source.

Il porte en particulier sur les paramètres les plus éloquents de la qualité de l'eau du robinet :

- > la teneur en nitrate ;
- > la qualité bactériologique ;
- > la présence de pesticides.

En Paca la population bénéficie d'une eau de qualité excellente sur les plans de la teneur en nitrates et de la présence de pesticides (conformité de 100 % sur les pesticides et de 99 % sur les nitrates). La qualité bactériologique peut être améliorée, puisque de 3 % de la population connaît encore des épisodes de contamination de l'eau, en particulier dans les départements alpins de notre région.

Dans ces départements, la poursuite des désinfections et des protections des captages par les communes a permis d'améliorer la qualité de l'eau sur le plan bactériologique.

Voir la vidéo réalisée pour « Ma santé a de l'avenir » sur ce sujet.

<http://www.masanteadelavenir.arspaca.sante.fr/?p=350>

En ce qui concerne la présence de nitrates, quelques communes des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse doivent rester vigilantes puisqu'il y a été observé certains dépassements ponctuels des normes sanitaires prescrites sur les produits phytosanitaires.



Contacts Presse
Agence régionale de santé Paca
> Valérie Bourgeois : 07 87 00 56 31
> Christophe Barrières : 04 13 55 83 71

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



vimeo



@ARSPaca

➤ **Des formations pour poursuivre cette amélioration**

Un programme d'actions a aussi été lancé récemment par l'ARS Paca afin de poursuivre cette amélioration. Dans ce cadre, un dispositif de formation, financé par l'ARS Paca, va être réalisé en 2016 auprès de communes rurales prioritaires.

➤ **Les communes choisissent librement le mode de gestion de la distribution de l'eau.**

- > La gestion en régie : la commune gère elle-même l'exploitation du service de distribution d'eau de consommation.
- > La gestion déléguée de service public : la commune confie à une société l'exploitation du service de distribution d'eau de consommation.

En Paca, plus de 80 % de la population est desservie en eau potable produite par une entreprise déléguée.

Ce sont principalement les habitants des grandes villes, des communes du littoral et des départements les plus peuplés.

Dans les départements alpins, la population est majoritairement desservie directement par leur commune.

L'eau est un patrimoine commun précieux, c'est pourquoi l'ARS Paca impulse et participe à la protection de cette ressource et des populations.



Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca

> Valérie Bourgeois : 07 87 00 56 31

> Christophe Barrières : 04 13 55 83 71

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



vimeo



@ARSPaca